

N° DE DIVISION: 04-SAINT-FRANÇOIS
N° DE COUR: 450-11-000075-212
N° DE DOSSIER: 42-2751200

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

L'UNIVERS DU MODULAIRE INC.

RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

SECTION A - Historique

1. Le 12 juillet 2021, la compagnie L'Univers du Modulaire Inc. (la « Débitrice », ou la « Société ») a déposé un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers (l'« Avis d'intention ») en vertu de *La Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (la « Loi »).
2. Le 13 janvier 2022, la Débitrice était réputée avoir fait cession de ses biens, suite au non dépôt d'une proposition, en vertu de la Loi.
3. La Débitrice est une entreprise incorporée en janvier 2019 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Débitrice œuvrait dans le domaine de l'industrie des bâtiments préfabriqués à charpente de bois.
4. La Débitrice a subi une baisse importante de son chiffre d'affaires et a donc eu de la difficulté à générer suffisamment de fonds pour compenser les pertes, et s'est retrouvée devant l'impossibilité de rencontrer ses obligations envers ses créanciers suite à un important problème de liquidité.

SECTION B - Actifs

5. En collaboration et avec l'assistance du Syndic, le 15 juillet 2021, la Débitrice a enclenché un processus d'appel d'offres ciblé.
 6. La Débitrice a accepté une offre de 3 700 000 \$ pour la vente de tous les actifs, excepté les comptes à recevoir tel que prévu au cahier d'information.
 7. Une ordonnance a été rendue le 23 décembre 2021 par la Cour Supérieure du Québec autorisant la vente des actifs de la Débitrice en vertu de l'article 65.13 de la Loi.
 8. De plus, les inventaires (marchandises) ont été vendus dans le cours normal des affaires pour un montant de 300 000 \$.
-

SECTION C - Livres et registres, mesures conservatoires et protectrices et exercice du commerce du failli

9. Le syndic a obtenu certains livres et registres de la Société.
 10. Le syndic prendra connaissance des livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, le cas échéant.
 11. Ouverture d'un compte en fidéicommiss à la Banque de Montréal.
 12. Il n'y a aucun exercice du commerce par le syndic.
-

SECTION D- Procédures judiciaires

13. Le 12 juillet 2021, le syndic a donné un Avis de suspension des procédures dans le dossier de cour portant le numéro 450-17-008146-210 dont la partie demanderesse est Centre de Rénovation G. Doyon Inc.
-

SECTION E - Réclamations prouvables

14. Les réclamations prouvables sont les suivantes :

	Tel que déclaré au bilan (\$)	Reçu à date (\$)
Créanciers garantis	4 000 000	5 112 769
Créanciers non garantis	2 778 760	1 175 898

SECTION F - Réclamations garanties

15. Les créanciers garantis sont les suivants :

Créanciers garantis	Nature de la garantie
Banque de développement du Canada	Hypothèque immobilière grevant un terrain et un immeuble situé à Sherbrooke et une hypothèque mobilière grevant la machinerie, les équipements, véhicules et la propriété intellectuelle.
Banque Royale du Canada	Hypothèque mobilière grevant l'universalité des inventaires et les créances.
Immeubles R.H. Inc.	Hypothèques mobilière et immobilière de deuxième rang grevant les actifs afin de garantir la balance de prix de vente.

SECTION G- Réalisation prévue et distribution projetée

16. Considérant que tous les actifs de la Débitrice sont grevés en faveur des créanciers garantis, le syndic ne prévoit pas de distribution de dividende aux créanciers non garantis. Le syndic obtiendra une opinion légale sur la validité des sûretés grevant les actifs de la Débitrice afin de distribuer le produit de vente.

SECTION H- Transactions révisables et paiements préférentiels

17. Le syndic révisera les livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, s'il y a lieu.

SECTION I - Autres sujets

18. Le syndic a fait publier l'avis de faillite dans le *Journal de Montréal*, édition du 29 janvier 2022.
19. Selon l'administrateur, il n'y avait aucun employé au moment de la cession.
20. Les frais de la présente faillite seront payés à même le produit des actifs.

FAIT À MONTRÉAL, ce 10^e jour de février 2022.

MNP LTÉE

En sa capacité de syndic à la faillite de
L'Univers du Modulaire Inc.



Gaetano Di Guglielmo, CPA, CA, CIRP, LIT
Responsable de l'actif